



## SERVICES PARTAGÉS CANADA

**Modification n° 002  
à l'invitation à se qualifier  
pour le processus d'approvisionnement concernant  
LES SERVICES DE COIMPLANTATION DE CENTRES DE  
DONNÉES DE MONTRÉAL (SCCDM)**

No de l'invitation à se qualifier	16-42198	Date	Le 12 octobre 2016
N° de dossier GCDocs		N° de référence du SEAOG.	PW-16-00746482

La présente modification touche l'ISQ publiée initialement par Services partagés Canada sur **2016-10-07**. Mis à part si elles sont formellement modifiées par la présente, toutes les modalités de l'ISQ demeurent les mêmes.

## LA PRÉSENTE MODIFICATION À L'INVITATION VISE À :

1. Publier les réponses du Canada aux questions des répondants.

NOTA: À noter que les questions d'éclaircissement sont numérotées par ordre d'arrivée à SPC. Les répondants sont avisés que les questions et réponses ne seront pas nécessairement affichées par Achatsetventes.gc.ca dans l'ordre.

### 1. RÉPONSE DU CANADA AUX QUESTIONS DES RÉPONDANTS

#### Question n° 1

Nous voulons savoir si nous pouvons proposer un nouveau centre de données construit et obtenir l'autorisation de ne pas avoir à respecter l'exigence obligatoire O3, soit :

« Le répondant doit fournir des documents justificatifs démontrant qu'à la date de clôture de la présente ISQ, il est autorisé à offrir des services de coimplantation de centre de données pour le centre de données mentionné à l'exigence O1, pour une période pouvant aller jusqu'à 25 ans. Les documents justificatifs peuvent être une preuve de propriété du centre de données ou une preuve de l'existence d'une entente écrite avec le propriétaire du centre de données proposé. »

#### Réponse n° 1

Le centre de données proposé pour l'exigence obligatoire O1 doit être un centre de données existant ou un projet existant de construction d'un centre de données pour lequel la date prévue d'occupation des services de coimplantation est le 1<sup>er</sup> février 2017 au plus tard. La date d'occupation des services doit être corroborée par le calendrier du projet de construction existant, qui présente les jalons des travaux de construction jusqu'à l'achèvement du projet. L'exigence obligatoire O3 demeure inchangée.

Voici un résumé des pièces jointes et des modifications publiées à ce jour relativement à la demande de soumissions :

Document	Distribution	Date	Description
ISQ	Achats et ventes	Le 5 aout 2016	<u>Version PDF</u> <ol style="list-style-type: none"><li>1. SCCDM ISQ (Anglais)</li><li>2. SCCDM ISQ (Français)</li><li>3. SCCDM – ISQ Annexe B - SPC Instructions uniformisées concernant les documents d'approvisionnement (Anglais)</li><li>4. SCCDM - ISQ Annexe B - SPC Instructions uniformisées concernant les documents d'approvisionnement (Français)</li><li>5. SCCDM – ISQ Annexe C – 16-42198 A</li><li>6. SCCDM – ISQ Annexe C – 15-42198 B</li><li>7. SCCDM – ISQ Annexe F – Topologie des niveaux de normes de l'Uptime Institute (Anglais)</li><li>8. SCCDM – ISQ Annexe F – Topologie des niveaux de normes de l'Uptime Institute (Français)</li></ol>

Document	Distribution	Date	Description
Modification no 001	Achats et ventes	Le 4 octobre 2016	1. Modifier l'invitation à se qualifier (Modification 1)
Modification no 002	Achats et ventes	Le 12 octobre 2016	1. Publier les réponses du Canada aux questions des répondants.